DURÉE DU CONTRAT	FACTEUR CORRECTIF
2 ans	1,07
3 ans	1,10
4 ans	1,13
5 ans	1,16
6 ans	1,18
7 ans	1,20
8 ans	1,22

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAR-TH-19**

Programmateur d'intermittence pour un chauffage collectif

1. Secteur d'application :

Appartements existants.

2. Dénomination :

Mise en place, sur un circuit de chauffage existant, d'un équipement ayant la fonction de programmation d'intermittence, au sens de la norme EN 12098-5, pour un chauffage collectif.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle : 15 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

ZONE CLIMATIQUE	MONTANT EN kWh CUMAC par programmateur		NOMBRE de programmateurs
H1	13 000		
H2	11 000	x	N
H3	7 100		

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAR-TH-22**

Récupérateur de chaleur à condensation

1. Secteur d'application :

Appartements existants.

2. Dénomination :

Mise en place d'un récupérateur de chaleur à condensation pour un système de chauffage collectif.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Les locaux professionnels au sein d'immeubles collectifs existants sont assimilés à des appartements.
Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle : 15 ans.